



Maison de Quartier
LE TROIS-MATS

OFFRE D'EMPLOI CONSEILLERS NUMERIQUES

Employeur : Maison de quartiers d'Angers

Poste à pourvoir pour le lundi 14 juin

Date limite de candidature : 17 mai 2021

Type d'emploi : temps plein 35h, groupe C indice 280. Convention collective de l'animation. Durée de la mission : 18 mois. Nombre de poste : 2

Description de l'emploi :

Le numérique transforme notre société. C'est une source d'opportunités pour apprendre, communiquer et accéder à nos droits. Nous devons accompagner les 13 millions de Français qui subissent cette transition pour qu'ils s'en saisissent. Sur une durée de 2 ans, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques.

Plus précisément, Les maisons de quartier associatives d'angers souhaitent structurer une offre d'accompagnement des habitants aux usages du numérique.

Dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services, vous serez chargé de sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques, les soutenir dans leurs usages quotidiens du numériques, les accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne.

Missions et tâches :

Le Conseiller Numérique France Services a pour missions de :

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;
- Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.) ;

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Conseiller Numérique France Services pourra être amené à :

- Informer les usagers et répondre à leurs questions ;
- Analyser et répondre aux besoins des usagers ;
- Présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles ;
- Accompagner les usagers individuellement ;
- Organiser et animer des ateliers thématiques ;
- Rediriger les usagers vers d'autres structures ;
- Promouvoir les dispositifs nationaux d'inclusion numérique (Le Pass numérique, Aidants Connect, Solidarité Numérique...)
- Conclure des mandats avec Aidants Connect ;
- Fournir les éléments de suivi sur son activité ;

Le Conseiller Numérique France Services sera formé aux compétences techniques et sociales qui seront utiles à son activité, lors d'une formation de 105 heures au minimum.

Profils demandés :

Le Conseiller Numérique France Services sera avant tout sélectionné sur sa motivation. Jeunes entrants sur le marché du travail, ancien services civiques, médiateurs, professionnels de l'inclusion ou salariés en reconversion peuvent tous postuler.

Savoirs être : Motivation, capacités à communiquer

Savoirs faire : Faire preuve de patience, de pédagogie et de clarté

Savoirs : Une connaissance minimale des usages du numérique est appréciée.
Une expérience ou un diplôme dans le secteur de la médiation numérique est un plus.

Le Conseiller Numérique France Services doit être titulaire du permis B.

Temps de travail : Complet, 35h00 hebdomadaire. **Rémunération :** 1770 € brut

CONTACT

Téléphone collectivité : 02 41 66 02 02
Adresse e-mail : troismats.direction@gmail.com
Raphael Joncheray

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.